

## L'éclairage public s'adapte à la saison hivernale !

La période hivernale de décembre/janvier voit souvent coïncider des mauvaises conditions météo brouillard/nuage, avec l'allumage ou l'extinction de l'éclairage alors que la fréquentation des rues est élevée.

Afin d'améliorer le service rendu aux habitants, il a été convenu de prolonger le fonctionnement de l'éclairage sur cette période charnière.



Durant le mois de janvier, l'éclairage public des zones alimentées depuis la haute tension ou depuis des armoires commandables à distance (notamment en j'allume ma rue) s'allumera donc 15 minutes plus tôt le soir et s'éteindra 15 minutes plus tard.